



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE DANSE DE LAVENTIE

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE L'ÉCOLE DE DANSE

L'école de Danse a pour objectif de former des élèves afin qu'ils acquièrent un certain niveau technique et artistique tout en respectant leurs capacités et en maintenant un réel plaisir . Cela suppose une certaine rigueur à laquelle tout élève inscrit devra se conformer .

Le non respect du règlement énoncé ci-dessous pourra entraîner l'exclusion de l'élève de l'école de danse .

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE DANSE

Les élèves devront avoir les cheveux attachés et ne devront porter aucun bijou (monter, bracelet, bague) qui pourrait blesser autrui. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur de l'établissement .

Concernant , la tenue de cours des élèves pratiquant les disciplines ,Eveil, Initiation , Classique , Modern'jazz, Contemporaine , une tenue correcte est exigée .

Tenue obligatoire , adaptée à la pratique spécifique de chaque discipline sous peine de devoir refuser l'enfant en cours .

Cours classique , éveil , initiation :

Les cours se pratiquant en justaucorps , un code couleur existe selon les niveaux, merci le de respecter au mieux

- demi pointes , collants roses

- pointes (pour les cours supérieurs)

Cours Modern' jazz , Cours contemporain :

- justaucorps (couleur déterminé par l'école)

- legging ou collants noirs sans pied

Merci de vous rapprocher du bureau pour toute commande .

Il est strictement interdit de manger ou mâcher du chewing-gum pendant les cours .

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être distraits ni intimidés, les familles et amis d'élèves ne seront pas autorisés à assister ou regarder les cours .

Les cours de danse ne seront pas assurés les jours fériés. Un calendrier de cours vous sera remis .

Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés dans certains cas exceptionnels (maladie, accident, météo, effectif insuffisant, répétitions) .

L'absence d'un professeur sera signalé par affichage sur le tableau extérieur ; dans la mesure du possible l'absence pourra faire l'objet d'un mail à l'intention des élèves concernés .

En cas d'absence du professeur , les personnes accompagnant les enfants devant s'assurer de la présence de celui-ci (art- 3) ; pour les enfants se rendant seuls en cours merci de leur fournir une solution .

En cas d'absence de votre enfant, la personne responsable du cours doit en être prévenue par mail danse.ballerina@gmail.com

En cas d'absence injustifiée , Ballerina se réserve le droit de contacter les responsables de l'élève .

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

Le professeur n'est responsable de l'élève que pendant l'heure de cours dispensée. Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser .

Le professeur et les membres du bureau ne peuvent-être considérés comme responsables de l'enfant en dehors des cours .

Si un parent n'a pas la possibilité de venir chercher son enfant, celui-ci pourra être récupéré par une tierce personne dans le mesure où cette personne est en possession d'une autorisation parentale datée et signée, et que le professeur ait été prévenu préalablement.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font au sein de l'établissement . Tout changement de situation doit être immédiatement signalé au professeur et /ou à un membre du bureau et/ou par mail , téléphone ou courrier .

Comme l'impose la loi relative à l'enseignement de la danse, un certificat médical de non contre-indication ,de moins de 3 ans, à la pratique de la danse devra être remis à l'école de danse lors de l'inscription .

Tout trimestre commencé est dû . Aucun remboursement ne sera concédé sauf si un certificat médical stipulant une incapacité à exercer une activité sportive est fourni .

L'école de danse vous donne la possibilité d'effectuer 2 cours d'essai. A la fin du 2 ème cours d'essai , l'inscription devra être validé , sinon la personne se verra refuser l'accès au cours suivant .

ARTICLE 5 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous devez vous montrer très attentifs aux différents courriers qui vous sont distribués dans les cours par le professeur et/ou les membres du bureau. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur l'organisation de l'école de danse, veuillez à vérifier le sac de danse de votre ou /vos enfant(s) .

En fin d'année , l'école organise un spectacle ou gala de danse , celui-ci n'est pas obligatoire . L' absence au gala de l'élève ne change pas l'apprentissage en cours de celui-ci .

Une réunion d'informations concernant la ou les représentation(s) vous sera donnée courant octobre .

Sauf avis contraire de votre part Ballerina s'autorise à prendre des photos, et vidéos de vos enfants.